

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS
ET LA COMMUNE DE MAGNE EN DATE DU 21/12/2018

AVENANT N° 1

EQUIPEMENT : MEDIATHEQUE L'ILE AUX LIVRES

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Vice-Président, Monsieur Claude BOISSON agissant en vertu d'une délibération en date du 14 décembre 2020 ;

Et

La commune de MAGNE représentée par son Maire, M. Gérard LABORDERIE, agissant en vertu d'une délibération en date du 15 décembre 2020 ;

Objet : Prorogation de la convention de prestations de services entre la CAN et la commune de MAGNE pour l'entretien de la médiathèque L'île aux livres, dans l'attente de la réactualisation des besoins.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est prorogée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021.

Toutes les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Niort, en deux exemplaires le

La commune de MAGNE

La Communauté d'Agglomération du Niortais